

# FICHE DE DÉCLARATION PRÉALABLE À L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

À retourner au plus tard **1 mois avant la commission** à :  
[accueil@mairie-combloux.fr](mailto:accueil@mairie-combloux.fr)

La transmission de ce document ne vaut pas une autorisation d'organisation par la Commune.  
 La Commune s'engage à donner une réponse maximum deux semaines après la commission.

ORGANISATEUR	
Nom de la structure / association :	Office de Tourisme de Combloux
Représentant Légal	Nom / Prénom : Maxime Poulain
	TÉL : 07 82 74 53 56
	E-MAIL : animation@combloux.com
Interlocuteur de la Manifestation (Si différent du représentant légal)	Nom / Prénom :
	TÉL :
	E-MAIL :

MANIFESTATION		
Nom de la manifestation :	Relais nocturne	
Type de Manifestation :	FESTIVE / CULTURELLE <input checked="" type="checkbox"/>	SPORTIVE
	EXPOSITION <input type="checkbox"/>	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE / RÉUNION / FORMATION
	BRADERIE <input type="checkbox"/>	À CARACTÈRE COMMERCIALE
	AUTRE (Préciser) :	.....
Date(s) souhaitée(s) :	21 Août 2025	
Horaires :	Début :	Fin :
	Lieu(x) envisagé(s) : (Mentionner les noms des espaces (places, rues, nom des salles, ...))	INTÉRIEUR <input type="checkbox"/>
Accès :	Libre <input type="checkbox"/>	Payant <input type="checkbox"/>
	Nombre de personnes : (Voir la réglementation à la fin du document)	Bénévoles :
Description succincte de la manifestation :		Prenez part au relais nocturne, RDV incontournable de fin d'été. Défiiez-vous par équipe de 2, sur une boucle autour du plan d'eau biotope, le tout, dans la bonne humeur et à la lueur de votre frontale ! Inscriptions, buvette et repas sur place.

IMPLANTATION / LOGISTIQUE					
Installation	Si vous avez un plan d'implantation / installation, veuillez le joindre en copie.				
Barnums :	3m x 3m (max. 3)	4m x 4m (max. 2)	6m x 4m (max. 8)		
Côtés de barnum :					
Demande de prêts de matériels :	<input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, veuillez choisir ci-dessous		<input type="checkbox"/>	Non
	Matériels	Qté.	Observations :		
	Tables (max. 40)				
	Bancs (max. 80)				
	Bars de brasserie (max. 6)				
	Barrières (max. 250)	30			
	Chaussettes de barrière (max. 80)	30			
	Mange-debout (max. 20)				
	Chaussette mange-debout				
	Projecteurs (max. 2)				
	Barbecues (max. 2) <i>Bois non fourni.</i>				
	Poubelle double flux (max.4)				
	Autre :	.....			
Branchement(s) électrique(s) souhaité(s)	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	Description, Puissance : - Branchement électrique scène - 1x coffret .....
Branchement(s) d'eau souhaité(s)	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	Préciser si vous avez besoin d'une plonge, ou autre raccord .....
Structure(s) apportée(s) et installée(s) par l'organisateur : (En plus du matériel de la Commune)	<input type="checkbox"/>	Oui		<input type="checkbox"/>	Non
Description de la ou des structures. (Tente, chapiteau, structures gonflables, gradins, etc.)	.....				
Sonorisation :	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	
	<i>Attention, l'organisateur est tenu de faire les déclarations nécessaires auprès de la SACEM et d'informer les riverains qui pourraient être impactés par la sonorisation. De plus, l'installation devra être effectuée par l'association elle-même.</i>				

**Si plusieurs manifestations ont lieu le même jour et engendrent des conflits dans l'utilisation du matériel, la demande formulée en premier aura la priorité.**

DEMANDE D'AUTORISATIONS				
Circulation / Stationnement	X	Vous sollicitez une interdiction de stationnement.		
		Date / horaire de début et de fin :		
		Rue(s) / Place(s) :	Neutralisation parking chemin du Perret	
	X	Vous sollicitez une modification de circulation (fermeture de route, sens unique, ...).		
		Date / horaire de début et de fin :	Fermeture circulation chemin du Perret	
		Rue(s) :		
Débit de boissons :			Oui	Non
		Date / Horaire de début et fin :		
COMMUNICATION				
Demande de communication :		Oui	Non	Formulaire disponible à : <a href="https://www.combloux.com/mon-agenda/declarer-une-manifestation/">https://www.combloux.com/mon-agenda/declarer-une-manifestation/</a>

## Réglementation concernant la sécurité des participants et spectateurs

### Dossier de déclaration d'événements (manifestations récréatives, culturelles et festives)

Conformément à l'Art. L211-1 du Code de la Sécurité Intérieure "sont soumis à l'obligations de déclaration préalable tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes et d'une façon générale, toute manifestation sur la voie publique".

Ce dossier ne concerne que les événements non-revendicatifs de personnes sur la voie publique, à savoir :

1. Les rassemblements de moins de 1 500 personnes : l'organisateur contacte le maire, puis, le maire informe exclusivement, la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) ou la gendarmerie ainsi que le service départemental de secours et d'incendie (SDIS), un mois avant la date de l'événement. Il n'est pas nécessaire d'informer la préfecture.
2. Les rassemblements festifs entre 1 500 et 5 000 personnes présentant un caractère sensible : déclaration selon le formulaire trouvable sur le site de la préfecture deux mois avant la date de l'événement.
3. Les grands rassemblements de plus de 5 000 personnes : déclaration selon le formulaire trouvable sur le site de la préfecture deux mois avant la date de l'événement.

Cas des ERP (établissement recevant du public) : lorsqu'un événement en plein-air est clos, barriéré, et que l'effectif prévu est supérieur à 300 personnes, il s'agit d'un ERP de type PA (plein-air).

Cet événement doit, alors, faire l'objet d'une déclaration auprès de la mairie qui doit s'assurer de la conformité des règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique en sollicitant l'avis de la commission de sécurité via le service prévention du SDIS au moins 2 mois avant le début de la manifestation. Information ici.

Vous pouvez retrouver ces informations sur le site de la préfecture à <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Demarches/Activites-reglementees/Manifestations-sportives-culturelles-ou-festives>

---

Dès que la commission aura donné son approbation à la demande, vous serez averti et une réévaluation sur le matériel demandé sera réalisée. Les services techniques se réservent le droit de solliciter le(s) organisateur(s) afin de mettre à disposition du personnel pour le transport et l'installation du matériel. Aucun matériel ne sera remis pendant le week-end. Une astreinte d'encadrement est disponible au 06.73.34.77.62, pour un usage d'urgence uniquement.

---

Je soussigné(e) (représentant légal ou responsable) atteste sur l'honneur avoir sollicité une assurance couvrant les risques sur les dommages aux biens et la responsabilité civile. La mise en place et le rangement du matériel prêté, le nettoyage des locaux seront effectués par nos soins, ainsi que l'évacuation des déchets.

Je m'engage à me conformer aux règlements des salles et à régler les coûts des dégradations le cas échéant.

Je m'engage à régler les coûts de réparation du matériel dégradé.

Fait à :

Le :

Nom et Prénom du signataire :

Signature :

<b>RÉCAPITULATIF DES PIECES À FOURNIR</b>	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION :</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>Fiche de déclaration préalable, complétée un mois avant la commission</li><li>Formulaire de demande de Communication, deux mois minimums avant l'évènement</li><li>Le(s) plan(s) d'installation / d'implantation de la manifestation</li><li>Dossier de déclaration d'évènements, le délai varie en fonction de la taille de l'évènement</li></ul>
	<b>SI INSTALLATION DE STRUCTURES (ex : chapiteaux, gradins, tentes)</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>La notice technique et l'attestation de conformité relative à l'installation</li><li>L'attestation de bon montage complétée et signée par le prestataire <i>(À transmettre après le montage mais avant le début officiel de la manifestation)</i></li></ul> <p>À noter : selon l'envergure de la manifestation et des installations prévues, la Commune de Combloux est en droit de demander le passage d'une commission de sécurité afin de vérifier que les règles de sécurité sont correctement appliquées dans les établissements recevant du public (ERP et ERP de plein air)</p>

**Contact**

Mairie de Combloux  
132 Route de le Mairie - 74920 Combloux  
Tél :04 50 58 60 32  
E-mail : [accueil@mairie-combloux.fr](mailto:accueil@mairie-combloux.fr)